



MAIRIE DE COTONOU
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



SECRÉTARIAT EXÉCUTIF
03 BP : 1777
Cotonou - BÉNIN
Tél : +229 21 30 95 69
mairiecotonou.infos@gouv.bj
www.cotonou.mairie.bj

Cotonou, le 05 AOUT 2026

N° 039 / MCOT/SE/DADE-DSI-DAAF/SA

COMMUNIQUE

Le Secrétaire exécutif de la mairie de Cotonou communique :

Dans le cadre de l'actualisation des registres et de la base de données des concessions de tombes dans les cimetières municipaux d'Akpakpa et de PK 14, les **personnes ayant obtenu antérieurement une réservation** sont invitées à se rapprocher de la Direction des affaires administratives et financières de la Mairie de Cotonou pour les **formalités de vérification et d'actualisation de leur dossier**.

Les intéressés disposent d'un **délai de soixante (60) jours, à compter de la date de signature du présent communiqué**.

À cet effet, ils sont priés de se munir des pièces ci-après:

- **l'original ou une copie légalisée de l'acte de reservation;**
- **les quittances, reçus de paiement ou tout autre document justificatif disponible;**
- **une pièce d'identité en cours de validité.**

À l'issue de l'opération, les informations vérifiées seront **intégrées dans la base de données officielle des cimetières municipaux** de Cotonou.

Passé ce délai, tous ceux qui ne seraient pas manifestés **seront tenus seuls responsables des déconvenues qui en découleraient**.

En conséquence, le Secrétaire exécutif invite toutes les personnes concernées à accomplir ces formalités dans le délai indiqué, afin de faciliter la sécurisation et la bonne gestion des concessions de tombes dans la commune de Cotonou.

Il compte sur le sens civique et la collaboration de toutes et de tous.



Anges Paterne AMOUSSOUGA
Secrétaire exécutif